

CONFIDENTIELp.B.73.Malte.0

Berne, le 25 octobre 1978

HT/wn

✓ p.B. 51. 12. Malte  
✓ p.B. 55. 40. Malte

Note au Chef du DépartementMalte

Lors de la visite de M. Rydbeck à Berne, M. Marc Sand, du Secrétariat du Conseil de l'Europe, vous a fait part du désir exprimé par le Premier Ministre de Malte, M. Dom Mintoff, de vous rencontrer à Strasbourg le 22 novembre 1978, journée qui précède la réunion du Comité des Ministres.

M. Brunner et moi-même avons saisi l'occasion de nos voyages à Paris et Rome pour nous entretenir avec nos collègues au Quai d'Orsay (Directeur Europe) et à la Farnesina (Directeur politique) des problèmes de Malte. La situation actuelle peut se résumer comme suit :

Sur demande de Dom Mintoff, la Grande-Bretagne fermera ses bases à Malte dans le courant du printemps 1979. Ces bases conféraient à l'île une sécurité sur le plan international et lui assuraient un revenu annuel régulier. M. Mintoff cherche depuis bientôt deux ans à trouver une double compensation tant au point de vue de la sécurité que de ce qu'il appelle la "survivance économique." Mintoff désire que la France et l'Italie, en Europe, la Libye et l'Algérie, en Afrique, garantissent sa neutralité et qu'en même temps ces pays lui procurent une aide financière adéquate. Des négociations, dont le caractère tumultueux est surtout dû à la personnalité et aux exigences outrancières de Mintoff, ont été engagées en 1977 et se poursuivent depuis, entrecoupées d'ultimatums, de chantages, de menaces et d'un imbroglio diplomatique assez invraisemblable. Il est maintenant cependant probable qu'une solution pourra être trouvée <sup>au terme de</sup> laquelle Malte ferait une déclaration unilatérale de neutralité qui serait complétée par des déclarations de garantie de neutralité des quatre pays précités. Cette reconnaissance prévoit des consultations entre les cinq pays en cas de violation ou de menaces de violation de la souveraineté





- 2 -

de Malte, consultations qui peuvent mener à la prise de "toute mesure sans exclure les mesures d'assistance militaires estimées nécessaires" à condition toutefois qu'il y ait accord "avec au moins un Etat arabe et un Etat européen".

Quant à l'aide économique ou financière, les choses ne sont pas allées aussi aisément. Malte reçoit actuellement pour les bases britanniques sur son territoire, annuellement 25 millions de dollars, soit 15 millions de livres sterling. Dom Mintoff n'exige pas seulement compensation pour ces versements qui cesseront le 31 mars prochain, il voudrait également recevoir des indemnités pour la main-d'oeuvre amenée au chômage par la fermeture des bases britanniques. La Grande-Bretagne se refuse de continuer ses paiements. L'Italie, qui avait déjà participé au financement de ces bases, serait prête à continuer ses paiements de 4 millions de dollars à titre d'aide économique à Malte. La France, qui elle n'avait pas participé au financement des bases, pourrait contribuer à alléger la période de transition par un prêt à conditions favorables de 10 millions de dollars environ. La France et l'Italie se sont tournées vers la République fédérale d'Allemagne; après de premières réticences, M. Gentscher s'est saisi du dossier, estimant que Malte ne valait pas beaucoup plus cher que l'achat d'un avion, il serait en principe d'accord de participer à l'action commune avec 5 millions de dollars par an.

Le Président Kadhafi serait prêt à assumer une part relativement importante dans cette action de soutien économique, tout en affirmant qu'il ne lui semble pas possible de "subventionner un autre Etat". La totalité de ces prestations pourraient, pendant une période de cinq ans, se rapprocher des sommes que Malte reçoit actuellement des pays de l'OTAN pour les bases britanniques.

Reste à résoudre le problème de l'utilisation de ces fonds. Il est en effet curieux que dans ce pays qui se plaint de pauvreté et de chômage, les réserves monétaires se chiffrent à 1 milliard

./.



- 3 -

de dollars, montant impressionnant dû à la pratique de Dom Mintoff qui plaçait jusqu'à présent les versements de l'OTAN sur les marchés financiers et ne cédait au budget que le revenu qu'il pouvait en retirer. Il insiste auprès des pays dont il dépendra économiquement à l'avenir pour que leurs contributions soient versées par chèques, ce à quoi ceux-ci s'opposent catégoriquement. Il s'agit de faire comprendre aux Maltais que cette somme sera constituée d'un mélange des techniques d'aide économique et d'aide financière et que, par exemple, tout projet nouveau de coopération au développement venant de pays européens devrait pouvoir être porté en compte.

Le Directeur politique de la Farnesina m'a demandé si nous serions prêts à participer à un recensement des apports faits à Malte par les pays d'Europe occidentale. Ma réponse fut négative car il me semble en effet qu'il serait inopportun de participer à un exercice qui s'impose pour compenser les paiements faits par l'OTAN. J'ai toutefois indiqué à M. Gardini que nos versements figuraient dans les statistiques du C.A.D. et que nous étions prêts à informer bilatéralement soit les Italiens, soit les Français sur nos vues concernant Malte.

Il me semble probable que le désir de Dom Mintoff de vous voir avant la réunion du Comité des Ministres, soit moins inspiré par l'intérêt de s'entretenir avec vous des problèmes de neutralité que par un désir d'inclure la Suisse au nombre des pays qui apportent leur soutien économique à Malte. Nos possibilités d'action dans ce domaine sont très limitées. Nous avons un projet qui fonctionne depuis un certain nombre d'années à la Valletta - une école de spécialistes en électronique - qui va bien, malgré les difficultés que lui crée M. Mintoff lui-même. La coopération technique est assez réticente quant à la réalisation d'un nouveau projet. Une aide financière n'entre pas en ligne de compte. Si Dom Mintoff revient officiellement à son invitation, il y aurait lieu, à mon avis, de lui faire savoir que vous êtes retenu en Suisse le 22 novembre et que vous ne pourrez vous rendre à Strasbourg pour la réunion du Comité des Ministres que le jour même du 23 novembre.

(A. Hegner)



- 4 -

Copie de la présente va, sans annexes, à :

- Ambassade de Suisse à Paris
- Ambassade de Suisse à Rome

L 27.0kt.78 09

avec annexes :

- Monsieur l'Ambassadeur Heimo
- Direction du droit international public
- Monsieur Boillat, Division politique I